CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Jeunesse et des Sports Service de la Jeunesse 19653

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

OBJET : Suppression de la régie d'avances dédiée - L'Attitude Provence

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Jeunesse, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 191 du 3 juin 2013, « Réalisation et gestion de l'opération L'Attitude13 », notre Assemblée a décidé de créer une régie d'avances dédiée afin d'assurer le remboursement des partenaires lors de l'utilisation des réductions relatives au dispositif.

Un nouveau marché a été notifié le 28 août 2017 et n'inclue pas de régie d'avances dédiée. Afin de rembourser les partenaires affiliés, le prestataire s'engage à faire une avance de trésorerie suivant les termes du nouveau marché.

Cette suppression est effective au 1^{er} septembre 2017.

Il convient désormais:

- D'entériner la suppression de la régie d'avances dédiée,
- De demander le remboursement des sommes avancées à la paierie départementale afin de clôturer cette régie.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL